

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 juin 2009

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de PLOUGOULM, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 juin 2009 à 20 h 30 sous la présidence de Jean BERROU, Maire.

Assistaient à la réunion : Jean BERROU, Henri CABIOCH, Anne SEITE, Jean Luc CHEVALIER, François JACOB, René KERVELLEC, Jacques MORVAN, Bernard LAGADEC, Marie-Line GUILLOU, Louis ROLLAND, Danièle LE DUFF, Josette BOUTOUILLER, Jean-Hervé JOLIVET, Gilles QUERE, Marie-Hélène ROUE, Eric MIOSSEC, Robert LE COAT.

Absents excusés : Michel CADIOU qui a donné pouvoir à Henri CABIOCH, Yvette POSTEC.

Marie-Hélène ROUE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui reçoit l'approbation des membres présents.

Le Maire communique quelques informations :

- ✓ le bulletin municipal n°5 vient d'être distribué. Les différentes manifestations programmées cet été y sont répertoriées ;
- ✓ le camping municipal est ouvert depuis la mi-juin ;
- ✓ la qualité des eaux de baignade au Guillec et à Toul An Ouch (prélèvements effectués le 23 juin) est bonne.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour.

I - TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2010

Le Maire informe qu'en application de l'arrêté préfectoral du 05 mai 2009, il appartient à la Commune de Plougoulm de tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale, trois citoyens, afin d'établir la liste départementale des 629 jurés d'assises pour 2010.

Ont été tirés au sort pour figurer sur la liste départementale pour 2010 :

- Mme Paulette GUYADER épouse MAIRE - 18 rue de Mesmeniou PLOUGOULM
- M. Jean Yves KERANGUEVEN - 108 rue de Losquedic PLOUGOULM
- Mme Dominique COSQUER - Sinan PLOUGOULM

II - RESULTAT APPEL D'OFFRES PROGRAMME VOIRIE 2009

François JACOB, Adjoint au Maire, porte à la connaissance du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres a examiné le 08 juin 2009 les offres des entreprises consultées pour l'exécution du programme Voirie 2009, sachant que l'estimation prévisionnelle des travaux était de 62 985,00 € H.T.

La remise des offres des entreprises a été la suivante :

SCREG	49 823,50 € H.T.
EUROVIA	47 674,75 € H.T.
SACER	53 291,00 € H.T.

La Commission a retenu l'Entreprise EUROVIA, moins disante.

L'Entreprise COLAS a également déposé une proposition, mais celle-ci est arrivée par La Poste hors délai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend note de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'Entreprise EUROVIA pour l'exécution des travaux de voirie 2009 dont le montant s'élève à 47 674,75 € H.T. et donne tout pouvoir au Maire pour signer le marché public (procédure adaptée) passé en application de l'article 28 du Code des marchés publics et pour régler toutes les opérations afférentes à cette affaire.

III - RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

François JACOB, Adjoint au Maire, se fait le rapporteur de la Commission.

1) Programme Voirie 2009

François JACOB précise que les travaux (bicouche) prévus à Lanrivinec, Pont Ar Raden, Kerguiduff et Ty Korn, pourraient commencer en juillet. Pour la sécurisation du Bourg, sont programmés, après l'été, la pose de trois plateaux surélevés et l'aménagement des trottoirs, rue de la Mairie. Le Conseil Général peut participer à certains travaux réalisés sur la R.D. 69 à hauteur de 45 %.

Pour l'éclairage public entre le Bourg et la Mairie et au Lotissement An Iliz, 2 devis pour des mâts de 6,5 m - 7 m de hauteur sont parvenus en Mairie. Nous sommes dans l'attente d'un 3e devis avant la décision finale.

2) Plan de désherbage

François JACOB informe que la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt a effectué, le 14 mai 2009, une inspection relative aux conditions d'utilisation des produits phytosanitaires sur la Commune de Plougoulm.

Le contrôle a révélé quelques non-conformités de stockage des produits dans l'atelier communal. Elles ont été rectifiées courant juin : affichage, lavabo et extincteur à proximité de l'armoire de stockage.

François JACOB propose qu'un plan de désherbage soit mis en place sur la Commune afin d'améliorer les pratiques actuelles par la limitation des zones traitées chimiquement. Ce plan, qui pourrait être réalisé en collaboration avec le Syndicat de l'Horn et Proxalys Environnement, permettra de définir les zones et les secteurs à entretenir suivant un classement des exigences d'entretien (espaces urbains, cimetière, terrain de football, proximité de cours d'eau, de caniveaux, dénivellation des terrains...).

Des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et auprès de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de matériel de désherbage thermique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la mise en place d'un plan de désherbage sur la Commune.

3) Tondeuse

François JACOB signale que l'embrayage de la tondeuse est à changer. Le coût de la réparation s'élèvera aux environs de 2 000 € H.T.

4) Mutualisation des moyens au niveau de la C.C.P.L.

François JACOB informe que tous les Adjointes responsables de la voirie des communes de la C.C.P.L. se sont rencontrés afin d'étudier la possible mutualisation des moyens humains et techniques des 8 communes de la C.C.P.L.

Chaque Adjoint a reçu un questionnaire à compléter afin de rechercher des solutions en ce sens.

5) Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 février 2008, le Conseil Municipal de Plougoulm a sollicité les Services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture pour la mise en place d'un plan communal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Le Maire présente le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, passé selon la procédure adaptée, pour un montant de 3 997,50 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne tout pouvoir au Maire pour signer le marché tel que proposé.

IV - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE QUOTIDIENNE

Anne SEITE, Adjointe au Maire, se fait le rapporteur de la Commission.

1) Règlement de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire

Anne SEITE présente le règlement de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire qui a été rédigé par les membres de la Commission, en concertation avec Christelle ZAWADA de « La Plougoulmoise » et les agents de service du restaurant scolaire. Une charte du savoir-vivre et du respect mutuel, à l'attention des enfants, est jointe au règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le règlement du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire tel que présenté.

2) Classe numérique rurale

Anne SEITE informe qu'un rendez-vous est programmé le 7 juillet avec une représentante de S.M.I. de Landerneau pour l'étude de la mise en place d'une classe numérique à l'École Charles Perrault. Il y a lieu de prévoir l'acquisition de matériels informatiques, de logiciels et la formation professionnelle des professeurs des écoles concernés. Orange a également été contacté mais aucune suite n'a été réservée à notre demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour étudier la mise en œuvre d'une classe numérique à l'École Charles Perrault et donne tout pouvoir au Maire pour faire acte de candidature pour une subvention à hauteur de 80 %, plafonnée à 9 000 €, auprès de l'Inspection Académique du Finistère.

3) Algéco de l'École Charles Perrault

Anne SEITE informe que le Conseil d'École a eu lieu le 15 juin. La classe maternelle « Les Petits Poucets », installée à l'ancien Foyer Pour Tous, semble satisfaire les enseignantes mais ce n'est que du provisoire.

Une analyse de l'évolution démographique est nécessaire avant d'entreprendre des travaux, car on assiste actuellement à un tassement des effectifs.

Anne SEITE demande que la Commission des Bâtiments et des Finances s'associe à la Commission des Affaires Scolaires pour lancer une étude sur le projet de construction d'un bâtiment scolaire en lieu et place de l'Algéco.

Accord du Conseil Municipal.

4) Ordinateur portable

Anne SEITE informe que la Société DIESE a modifié son devis pour l'ordinateur portable destiné à la Directrice de l'Ecole Charles Perrault. Il s'élève à 794,00 € H.T. pour un modèle ASUS X71Q (17 pouces).

Accord du Conseil Municipal pour l'acquisition d'un ordinateur portable aux conditions présentées.

5) Ecole Ste Thérèse

Le Maire informe que la dernière convention signée entre la Commune de Plougoum et l'Ecole Ste Thérèse relative à la subvention communale date du 24 août 1989. Les dispositions combinées de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n°2001-495 du 06 juin 2001 imposent la production d'une nouvelle convention, la subvention annuelle étant supérieure à 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne tout pouvoir au Maire pour la signature d'une nouvelle convention entre la Commune et l'Ecole Ste Thérèse ;
- demande à la Commission des Finances de revoir le montant du forfait appliqué actuellement.

V - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DYNAMIQUE COMMUNALE

Jean Luc CHEVALIER, Adjoint au Maire, se fait le rapporteur de la Commission qui s'est réunie le 28 mai.

1) Passerelle ados

Danièle LE DUFF, Conseillère déléguée, présente le bilan de la mise en place de la période test de cette animation.

Dès les premières séances, Prisca MONOD, l'animatrice, a réussi à créer un groupe (28 jeunes). Le nombre élevé d'enfants à chaque séance (17 personnes) avait déclenché une réflexion afin de trouver une solution pour soulager l'animatrice. Plusieurs projets ont émané du groupe : activités sportives, jeux vidéo, sortie bowling, vente de crêpes, rénovation de petits meubles, minis camps pendant les vacances (sports de glisse pour les garçons et équitation pour les filles)...

La question d'un local propre à la nouvelle structure a été évoquée : étage de Goariven, Algéco une fois qu'il sera disponible ?

Les horaires d'ouverture sont fixés comme suit :

- le mercredi : de 14 h 00 à 18 h 00
- le vendredi : de 17 h 00 à 19 h 00.

En arrêt de maladie depuis le 27 mai, Prisca MONOD a été remplacée par Morgane GERARD jusqu'au 12 juin, puis par Christine LE GALL jusqu'à fin juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de surseoir à cette animation jusqu'au retour de Prisca MONOD.

2) C.L.S.H.

Danièle LE DUFF informe qu'une rencontre avec Eric SEGALLEN, de EPAL, a eu lieu le 2 juin. Elle présente le bilan de fréquentation du C.L.S.H. :

- très variable le mercredi depuis le début de l'année (de 3 à 15 enfants),
- 13 enfants en moyenne pendant les vacances de Pâques.

Danièle LE DUFF précise que, pour les vacances d'été, il a été demandé à l'animateur de prévoir des sorties 2 fois par mois et des temps forts pour inciter les enfants à fréquenter le centre. Le programme du C.L.S.H. pour le mois de juillet est établi, les thèmes retenus sont les suivants :

- ✓ du 6 au 10 juillet : Contes et légendes
- ✓ du 13 au 17 juillet : La jungle
- ✓ du 20 au 24 juillet : Les extraterrestres
- ✓ du 27 au 31 juillet : Les pirates.

Les repas de cantine seront établis à l'avance et affichés à l'Espace Hermine. Des sorties pique-nique seront également organisées.

Antoine SCOTET devant participer à un camp à Brasparts du 6 au 10 juillet (validation de son B.A.F.D.), Suzanne TRUDE assurera la direction du C.L.S.H. pendant cette période.

Le personnel retenu pendant les vacances d'été se compose :

- ✓ en juillet de Carole SIMON, Maryline GUILLOU et Suzanne TRUDE ;
- ✓ en août de Carole SIMON et Nicolas CREACH.

Aucun stagiaire BAFA n'a postulé pour cet été (généralité sur l'ensemble des structures).

3) Demandes de subventions

Jean Luc CHEVALIER fait part de la réception en Mairie de deux demandes de subventions :

- Karaté Do Shotokan : nouvelle association sur la Commune
- I.F.A.C. de BREST qui accueille 6 apprentis de Plougoulm.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde :

- 305,00 € à l'Association Karaté Do Shotokan
- 90,00 €, soit 15 € par élève, à l'I.F.A.C.

4) Forum des Associations

A la demande des membres de la Commission et des responsables des associations plougoulmoises, Jean Luc CHEVALIER confirme que le forum des associations pourra se dérouler le samedi 12 septembre de 14 h à 18 h à la salle polyvalente. Un courrier a été envoyé à chaque président d'association pour préciser les modalités d'organisation et le contenu de cette journée.

Un groupe de travail est créé tout particulièrement pour le bon déroulement de cette manifestation : Marie-Hélène ROUE, Marie Line GUILLOU, René KERVELLEC, Henri CABIOCH et Jean Luc CHEVALIER.

Accord du Conseil Municipal.

5) Création d'un site Internet

Jean Luc CHEVALIER rappelle que le Conseil Municipal, lors du séminaire de début de mandat, avait trouvé un intérêt à la création d'un site Internet communal.

La Commission propose que l'étude démarre sans tarder afin que ce nouvel outil de communication et d'information soit opérationnel au 1er trimestre 2010, sous réserve d'une validation au Budget Primitif 2010.

Dans un premier temps, un contact sera pris avec la Sté TY COZ pour définir le contour du site et estimer l'enveloppe budgétaire.

Accord du Conseil Municipal.

6) Bulletin municipal

La « Gazette de Plougoulm » n°5 vient d'être distribuée. La sortie du prochain bulletin est prévue vers le 8 octobre.

7) Illuminations de Noël

Une enveloppe de 3 000 € a été fixée au Budget 2009 pour le remplacement partiel des matériels d'illuminations.

Un groupe de travail a été constitué comprenant Anne SEITE, Eric MIOSSEC, Gilles QUERE et Jean Luc CHEVALIER.

Un agent des Services Techniques sera sollicité pour les questions de fixation et de sécurité.

8) Panneaux AFFIOUEST

Une commande a été passée avec AFFIOUEST. Les deux panneaux seront posés sur la R.D.10, en entrée d'agglomération.

La devise « PLOUGOULM Naturellement » y figurera.

9) Mobilier salle polyvalente

Les chaises ont été livrées, conformes aux attentes. Les tables seront réceptionnées semaine 27. Les chariots pour leur stockage et leur déplacement ont été réalisés en régie.

VI - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DEVOPPEMENT DURABLE

1) Cartographie de la Commune

Le Maire présente le projet de la carte communale qui sera éditée en 5 000 exemplaires.

2) Camping

Le Maire informe que, suite au remplacement d'une borne électrique et des chaudières, des problèmes électriques subsistent. André TROADEC a été sollicité pour remédier au problème.

3) Signalétique des chemins piétonniers

Certains membres de la Commission ont randonné sur les chemins piétonniers afin d'établir un état des lieux de la signalétique. Les informations ont ensuite été communiquées à la C.C.P.L. qui a prévu d'intervenir.

VII - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ECONOMIE, BATIMENTS ET PERSONNEL

Henri CABIOCH, Adjoint au Maire, se fait le rapporteur de la Commission qui s'est réunie le 26 mai.

1) Bâtiments communaux

Les membres de la Commission ont fait une visite des principaux bâtiments publics. Les travaux qui seraient à réaliser concernent :

- **Goariven**
 - ✓ poncer le parquet (devis à solliciter) ;
 - ✓ refaire la peinture intérieure (changer de couleur) en régie ;
 - ✓ remplacer les chaises actuelles tout en conservant les moins usagées par les chaises utilisées dans l'ancienne cantine scolaire qui ont les pieds bien protégés par du caoutchouc pour ne pas abîmer le parquet.
- **Vestiaires du terrain de football**
 - ✓ remplacer l'abri près de l'ancienne entrée du terrain par un nouvel abri près de l'entrée côté salle polyvalente ;
 - ✓ demander devis pour remplacer les deux portes des vestiaires.
- **Salle polyvalente**
 - ✓ réparer les portes entre la salle et les vestiaires en régie ;
 - ✓ prévoir l'installation de stores sur les fenêtres de l'estrade ;
 - ✓ peindre les deux grandes portes séparant la salle de sport de l'estrade en régie ;
 - ✓ remplacer le plafond métallique du sas d'entrée par du PVC ;

- ✓ étudier la possibilité de faire des placards de rangement sur le côté de la salle pour libérer de la place dans le local de rangement afin d'y entreposer les nouvelles tables.
- **Ecole Charles Perrault**
 - ✓ mettre un petit auvent sur la porte d'entrée des classes pour éviter la rentrée de la pluie ;
 - ✓ peindre la porte et les volets de la maison, propriété de la Commune, sur le côté cour de l'école.
- **Espace Hermine**
 - ✓ étudier la possibilité de filtrer la lumière et la chaleur sous les verrières, soit en mettant une bâche tendue, soit par un achat de parasols. Les devis pour installer des stores sur les verrières sont trop chers. Ces stores peuvent poser des problèmes d'utilisation et ne sont pas toujours très efficaces.
 - ✓ demander des devis pour la réalisation d'un escalier extérieur métallique pour accéder au local situé au-dessus de la cuisine afin d'y entreposer les fournitures (produits d'entretien, etc.).
 - ✓ voir pour déplacer le grillage extérieur séparant l'espace devant la bibliothèque de la cour devant le centre aéré afin de donner plus d'espace aux enfants.
- **Les Petits Poucets**

Rien à signaler sauf que le local où la Commune entrepose divers matériels doit être utilisé exclusivement par la Commune et non servir à l'école pour ranger des jouets ou autres matériels. Cette porte sera fermée à clé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la réalisation des travaux listés par la Commission des Bâtiments.

2) **Matériels divers**

- **Photocopieur**

La Mairie a reçu une proposition pour changer le photocopieur. Le copieur actuel a 4 ans et a un contrat d'entretien pour 5 ans. On ne change pas le matériel pour un matériel plus performant car il fonctionne relativement bien, même s'il est très utilisé.
- **Imprimante**

La Commission propose l'achat d'une imprimante laser pour les services administratifs de la Mairie ; celle utilisée actuellement à la Mairie, à jet d'encre (consommables coûteux), serait installée à la bibliothèque.

DIESE a fait deux propositions. Le modèle HP Color LaserJet CM1312nfi, au prix de 529,00 € H.T. conviendrait.
- **Téléphone**

Un 2e téléphone portable serait judicieux pour les Services Techniques, surtout en cas d'accident. Il n'y a actuellement qu'un seul téléphone portable pour quatre employés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'acquisition d'une imprimante aux conditions proposées et d'un deuxième téléphone portable pour les Services Techniques.

3) **Agrément communautaire pour « La Plougoulmoise »**

Le Maire informe que le permis de construire pour l'extension de la cuisine centrale a été accordé le 18 juin 2009.

La Direction des Services Vétérinaires a fixé un rendez-vous le 3 septembre pour constater l'avancement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour engager les travaux nécessaires à l'obtention de l'agrément communautaire ;
- demande que M. Joseph CORRE, maître d'œuvre, soit sollicité pour la coordination et le suivi du chantier.

4) Personnel des Services Techniques

Henri CABIOCH porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'un projet listant les consignes de sécurité pour les Services Techniques a été rédigé. Ce document sera adressé à tous les membres de la Commission du Personnel afin que sa rédaction puisse être peaufinée avant présentation de la version définitive.

5) Projets

Une réflexion serait à engager par la Commission pour les mois à venir dans une perspective à moyen terme :

- ✓ acquisitions foncières : la Commune ne dispose plus de terrains ;
- ✓ construction éventuelle d'une aire couverte à l'attention du Club des Retraités pour leurs activités (pétanque, boules...);
- ✓ projet de construction pour une activité commerciale ;
- ✓ devenir du terrain communal non utilisé auprès de Groupama ;
- ✓ affectation du « terrain 100 » au Bourg qui est pour partie en herbe, pour partie en parking.

VIII - MARCHÉ DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Maire signale que les Services Départementaux nous ont informés de la remise en concurrence des circuits de transport scolaire dont la Commune de Plougoulm assure la gestion en tant qu'organisateur délégué pour le compte du Département.

Le marché pour le lot I1 a été attribué, lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du Département du 19 mai 2009, pour l'année scolaire à venir, au groupement de transporteurs ELORN/DOUGUET (Aulne Autocars)/KREISKER.

Le montant estimé de ce marché pour l'année scolaire 2009/2010, à partir duquel seront calculées les subventions départementales qui nous seront versées, est de 26 178,01 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le marché de transport scolaire.

IX - CONVENTION DE MANDAT POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Maire informe que la convention de mandat liant la Commune de Plougoulm au Département pour la gestion des marchés de transport scolaire arrive à expiration en juillet 2009.

Pour faire coïncider l'échéance des futurs marchés et celle de la convention, un avenant de prolongation de cette dernière sera présenté prochainement à la Commission Permanente du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention de mandat.

X - LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Le Maire précise que le RSA, entré en application le 1er juin 2009, remplace le RMI, l'API, ainsi que la prime de retour à l'emploi, la prime forfaitaire d'intéressement versée au titre de l'activité professionnelle, et le RSA expérimental. C'est aussi un complément de revenus versé aux personnes qui travaillent ou reprennent un emploi mais dont les revenus sont faibles.

Les instructeurs des dossiers sont la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, les Centres Communaux d'Action Sociale qui le souhaitent et l'Association Emergence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande que les dossiers relatifs aux administrés de la Commune ne soient pas instruits par le C.C.A.S. de Plougoum, les dossiers des allocations précédentes étant traités jusqu'à présent par la C.A.F. et la M.S.A.

XI - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

Le Maire informe que les résultats des contrôles effectués sur la Commune ont été adressés aux administrés concernés. Laurent GUERIN, de la C.C.P.L., est chargé d'apporter les informations nécessaires aux personnes ayant des interventions à effectuer dans leur système d'assainissement individuel.

Dans le cas de cession immobilière, le Maire propose qu'en cas de mise en conformité exigée, les vendeurs fassent les travaux nécessaires avant la vente du bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour qu'avant chaque transaction immobilière, la mise aux normes des assainissements individuels soit effectuée par les propriétaires.
